



L'agence de l'eau vous informe: Au 1er janvier 2008, la facture d'eau intègre un système rénové de redevances versées aux agences de l'eau.

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances sont payées par tous, en application de la loi sur l'eau. Elles forment les budgets des agences de l'eau qui leur permettent d'intervenir pour protéger les ressources en eau en accordant des aides aux collectivités, aux industriels, aux agriculteurs, aux associations pour mieux lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource en eau.

POURQUOI JE PAIE ?

La logique est simple: tous ceux qui utilisent de l'eau la polluent ! Tous les habitants, y compris ceux des petites communes jusqu'ici exonérées, s'acquittent de la redevance pollution. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau. Les industriels et les agriculteurs paient également. C'est un effort collectif et solidaire justifié au regard de la protection de l'eau et de l'environnement.

COMMENT CELA MARCHE ?

Votre service d'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le comité de bassin de la limite de la loi et en fonction des zones de fragilité des ressources en eau face aux pollutions et selon l'ampleur des actions et travaux à faire pour atteindre le bon état des eaux.

A QUOI CELA SERT ?

L'argent des redevances est redistribué par l'agence de l'eau sous forme d'aides pour lutter contre la pollution des eaux, collecter et épurer les eaux usées urbaines et industrielles, protéger les ressources en eau, l'eau potable, les milieux aquatiques, la biodiversité, connaître les pollutions, informer, éduquer...

COMBIEN CELA COÛTE ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est d'environ, et en moyenne, inférieur à un quart du prix du m³ d'eau. Le comité de bassin et l'agence de l'eau ont fixé pour l'année 2008 trois taux pour la redevance de pollution en fonction de la sensibilité des milieux naturels (**0.265 € /m³ en zone risque faible, 0.345 € /m³, en zone risque fort, 0.424 € /m³ en zone à risque très fort**). **Le taux de la redevance de modernisation de collecte est unique pour tous les abonnés raccordables à l'égout: 0.3 € /m³.**

Sur la facture...

REDEVANCE POUR POLLUTION

Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m³ consommés.



REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE

Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent, elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture et n'est payée que par les habitants reliés à l'égout.



REDEVANCE POUR PRELEVEMENT

Elle est due par les services d'eau (mairies ou syndicats des eaux) aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Les organismes la répercutent sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

